

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les moyens de la rentrée 2025 dans l'académie de Nancy-Metz

Nancy, le 04/02/2025

Le comité social d'administration (CSA) de l'académie de Nancy-Metz s'est tenu ce mardi 28 janvier et a permis de présenter les moyens de la rentrée 2025.

Une démographie en baisse plus marquée qu'à l'échelle nationale

L'académie de Nancy-Metz fait partie des territoires où les effectifs d'élèves sont en baisse à la rentrée 2025, il est ainsi prévu une baisse de 4 591 élèves dans le premier degré, soit -2,5%, et de 978 élèves dans le second degré (-657 élèves en collège et -454 élèves en lycée général et technologique mais +133 en lycée professionnel) soit -0,6%.

PREMIER DEGRÉ



SECOND DEGRÉ



Service communication

Élise CURCIO, chargée de communication et relations publiques : 06 25 14 24 78
Sandra REIMBERGER, directrice de la communication : 06 19 28 28 24
Mél : communication@ac-nancy-metz.fr

9 rue des Brice
54000 NANCY

Retrouvez-nous



Des moyens d'enseignement maintenus en faveur des priorités de la rentrée

Malgré cette baisse démographique, les moyens d'enseignement sont ajustés pour répondre aux priorités éducatives :

Dans le premier degré :

- Poursuite de l'amélioration des taux d'encadrement, avec un objectif de dédoublement en éducation prioritaire et de plafonnement des classes à 24 élèves en GS, CP et CE1.
- Renforcement de l'accompagnement des élèves en situation de handicap grâce au développement des ULIS et aux mesures du plan autisme.
- Maintien des moyens en milieu rural et développement des classes de TPS dans les quartiers prioritaires.

Dans le second degré

- Développement de l'école inclusive avec 10 ETP supplémentaires pour les ULIS et UPE2A.
- Soutien accru pour les élèves de 4^e et 3^e grâce à 18 ETP supplémentaires.
- Maintien de l'équité territoriale entre établissements dans l'attribution des moyens.

Dans le premier degré, la diminution prévisionnelle d'élèves aurait pu conduire à la suppression de 173 moyens d'enseignement, or la baisse est limitée à -64 ETP (équivalents temps plein) pour poursuivre la hausse du taux d'encadrement.

Dans le second degré, avec une mesure de retrait d'emplois de 49 ETP, les taux d'encadrement à la rentrée 2025 sont maintenus à l'identique pour les collèges et les lycées généraux et technologique et il augmente pour les lycées professionnels.

Par ailleurs, au collège, 10 ETP supplémentaires seront déployés pour développer l'école inclusive, avec des créations de postes en ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) et en UPE2A (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones nouvellement Arrivés) en fonction des besoins constatés, 18 ETP ont été ajoutés pour mieux gérer l'hétérogénéité et faire progresser les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}.

Un taux d'encadrement au-dessus de la moyenne nationale

Le taux d'encadrement est calculé en prenant en compte le nombre de professeurs pour 100 élèves, dans le premier degré. Dans le second degré il est calculé en prenant en compte le nombre d'heures d'enseignement devant élèves par élève.

Dans le premier degré :

Dans le premier degré, le taux d'encadrement moyen prévisionnel pour la rentrée 2025 de l'académie de Nancy Metz (6,27) est supérieur au national (6,13). Les effectifs moyens par classe constatés à la rentrée 2024 dans l'académie sont identiques au national (21,3 élèves par classe).



Service communication

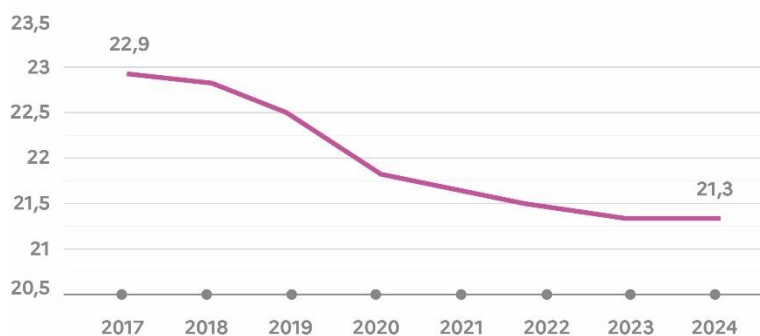
Élise CURCIO, chargée de communication et relations publiques : 06 25 14 24 78
Sandra REIMBERGER, directrice de la communication : 06 19 28 28 24
Mél : communication@ac-nancy-metz.fr

9 rue des Brice
54000 NANCY

Retrouvez-nous



Évolution du nombre d'élèves par classe depuis 2017



Dans le second degré :

Dans le second degré, le taux d'encadrement prévisionnel 2025 est de 1,28 heures d'enseignement devant élèves par élève au collège et de 1,33 au lycée général et technologique, soit les mêmes taux qu'en 2024. Au lycée professionnel, le taux d'encadrement augmente de 4,85% et passe de 2,06 en 2024 à 2,16 en 2025.

De nouvelles formations pour une insertion professionnelle renforcée

À la rentrée 2025, des formations nouvelles ou complémentaires seront proposées, en concertation avec la Région Grand Est et en lien avec les représentants des collectivités concernées, pour disposer à l'échelle académique d'une carte des formations dynamique, qui s'inscrit dans des secteurs stratégiques et les besoins prioritaires de la nation. En répondant aux besoins des acteurs économiques du territoire, cette nouvelle carte des formations favorise l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

La liste des nouvelles formations :

- **CAP** « Intervention en maintenance technique des bâtiments » (Lycée Louis Casimir Teyssier, Bitche)
- **CAP 1 an** « Réalisation industrielle en chaudronnerie ou soudage » (options au Lycée Jean Prouvé, Nancy, et Lycée Eugène Freyssinet, Verdun)
- **CAP** « Conducteur, Agent d'accueil en autobus et autocar » (Lycée Pierre Gilles de Gennes, Gérardmer)
- **Baccalauréat professionnel** « Logistique » (Lycée Jean Marc Reiser, Longlaville)

Transformations de spécialités :

- Baccalauréat professionnel « Métiers de l'aéronautique » : fermeture de l'option « avionique » et renforcement de l'option « systèmes ».
- CAP et DMA « Lutherie » transformés en DNMADE « Mention Instrument – Lutherie de quatuor » (Lycée Jean-Baptiste Vuillaume, Mirecourt).

Ces évolutions visent à aligner la carte des formations avec les besoins économiques du territoire, favorisant ainsi l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

Service communication

Élise CURCIO, chargée de communication et relations publiques : 06 25 14 24 78
Sandra REIMBERGER, directrice de la communication : 06 19 28 28 24
Mél : communication@ac-nancy-metz.fr

9 rue des Brice
54000 NANCY

Retrouvez-nous

